

Centre Communal d'Action Sociale

Aider les plus démunis ou en difficultés et leurs apporter secours et attention.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines :

- l'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire ;
- l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux ;
- l'animation des activités sociales.

Celui-ci est composé de 4 membres issus du conseil municipal et 4 autres membres habitants notre village et nommés par le maire, qui en est le président.

Cette année, 40 convives se sont retrouvés autour d'un repas servis par les membres du CCAS.

Des personnes ne pouvant se déplacer, ont vu leurs repas portés à domicile, et d'autres hospitalisés, recevront un colis apporté par l'un des bénévoles.



Le Club de l'Amitié

Il réunit ses adhérents tous les 1^{ers} jeudi de chaque mois, les après-midi, à la salle des fêtes.

Un goûter, une partie de carte, des discussions viennent animer ce moment de rencontre.

Pendant l'année, certains participent à des voyages ou des repas dans la région.

Les retraités vous attendent pour partager ces moments de convivialités,

Venez nombreux.